Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 34 (1962)

Heft: 9

Artikel: La Confédération surveille et encourage le développement des forêts

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-125336

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La Confédération surveille et encourage le développement des forêts

Dans le rapport de gestion du Conseil fédéral, au chapitre concernant le Département de l'intérieur, l'Inspection fédérale des forêts récapitule les mesures prises par la Confédération en 1961 pour assurer la conservation et le développement des forêts en vertu de la législation en vigueur.

Après avoir terminé leurs études à l'Ecole polytechnique fédérale, six ingénieurs forestiers ont reçu le brevet d'éligibilité à un emploi forestier supérieur. Neuf étudiants ont terminé leur stage pratique obligatoire et onze candidats l'ont commencé. Il semble donc que le recrutement s'améliore dans la profession d'ingénieur forestier où règne actuellement la pénurie.

Dans le domaine de la formation professionnelle, une intense activité s'est développée. Deux cours ont été organisés par l'Inspection fédérale pour le personnel forestier supérieur, avec la collaboration de la division forestière de l'EPF et de l'Institut fédéral de recherches forestières. L'un de ces cours fut consacré à la stabilisation des sols dans la construction des routes, l'autre à la construction et à l'exploitation des grues téléphériques. C'est que la construction de routes et l'établissement de téléphériques sont à la base de la rationalisation et du progrès dans les forêts. Plusieurs cantons ont organisé, avec l'appui financier de la Confédération, des cours de sylviculture et des cours de développement professionnel pour les forestiers (personnel forestier subalterne). Des cours de bûcherons et des cours spéciaux consacrés à l'emploi des scies à moteur ont été dirigés par l'Office forestier central suisse, l'organisation des propriétaires de forêts. La participation fut nombreuse et la Confédération contribua aux frais par un subside moyen de 23 %.

En 1961, la Confédération a consacré 11,5 millions de francs à des reboisements et des travaux de défense, dont le coût total s'est élevé à 82 millions. Ces travaux, qui servent à la création de nouvelles forêts et à la restauration de forêts délabrées, se sont répartis comme suit : travaux de défense contre les avalanches 35 %, construction de chemins 24 %, plantations 22 %, assainissements, corrections de torrents, clôtures, lutte contre les incendies, achat du terrain, etc. 19 %. En fait, il ne s'agit pas ici de subventions au sens courant du terme, c'est-à-dire de prestations sans contrepartie. Il s'agit au contraire de véritables investissements, destinés à créer des valeurs forestières durables. Ces travaux ne profitent pas seulement aux propriétaires forestiers, mais à toute la collectivité, car ils contribuent à la conservation de la forêt et au développement de son action protectrice et bienfaisante.

En outre, la Confédération a soutenu financièrement la construction de routes forestières et l'exécution de remaniements parcellaires. Elle a contribué au rachat de servitudes, droits de pacage et droits d'affourage. Enfin, signe des temps, elle a dû examiner de nombreuses demandes de déboisement, donnant ou non, suivant les cas, les autorisations nécessaires, sous réserve de reboisement de compensation pour les forêts situées dans la zone protectrice.

Les services forestiers cantonaux ont établi ou revisé de nombreux plans d'aménagement. Ces plans règlent généralement l'exploitation des forêts pour une dizaine d'années. Dans l'ensemble de la Suisse, on a mis à demeure, pour compléter la régénération naturelle, près de trois millions de plants de conifères et deux millions de plants de feuillus.

Ces quelques indications suffisent à montrer que la forêt ne croît pas toute seule, mais qu'elle a besoin de protection et de soins constants. Lig.

ERIC REYMOND

LAUSANNE
57, avenue d'Ouchy
Tél. 26 11 58

Huile de chauffage
Service-entretien
Agence de vente des brûleurs à mazout **SIAM**

ÉLECTRICITÉ

E. WEBER

Grand choix d'appareils ménagers et lustrerie

LAUSANNE Saint-Roch 40 TÉLÉPHONE 25 43 25

Brûleurs et citernes à mazout
Devis et études
sans engagement

Chauffages centraux tous systèmes

WILLY BRAUCHLI

Lausanne Mauborget 1 Tél. (021) 23 32 95